

Je partis de Pondichéry le 20 8^{bre} et arrivai à l'Isle de France le 2 X^{bre} 1753. Les cinq plants furent débarqués en bon état. Je proposai à M^r BOUVET, successeur par intérim de M^r David, de faire dresser un procès-verbal pour constater l'état des plants que j'avais apportés : ce Gouverneur pensa que le procès-verbal ne conviendrait que dans le cas où il n'y aurait plus rien à craindre de la publication du secret qui jusque là était entre lui et moi.

Je priai encore M^r Bouvet de vouloir bien disposer de ces plants pour en assurer la conservation, mais ce Gouverneur ne vit aucune sûreté à les déposer dans les jardins de la Compagnie, qui n'étaient pas clos, où il n'y avait point d'abry contre le vent et le soleil, et dont la direction venait d'être confiée récemment par ordre de la Compagnie à un homme sans conduite, sans capacité, sans expérience, et dont la mission singulière paroissait être l'ouvrage des ennemis du projet de l'acquisition des épiceries.

Je connoissais par expérience l'incapacité des jardiniers de la Compagnie à l'Isle de France, et le peu de soin qu'ils avaient donné à la culture des plants de toute espèce que j'y avais apportés du Cap et de la Cochinchine dont la pluspart avaient été enlevés par divers habitans, ou avaient péri faute de soins. Cette expérience m'avait engagé à faire un mémoire sur la manière de disposer un jardinier particulier propre à la culture des plants d'épicerie, suivant la méthode nécessaire observée par les Hollandais dans leurs isles de Banda. J'avais envoyé ce mémoire à la Compagnie, comme je l'ai dit cy devant, dans la vûe d'obtenir des ordres pour la formation de ce jardin. Ce mémoire avait été lu; il avait eu l'approbation de MM. de Buffon et de Jussieu, il n'avait pour objet